

Modalités d'appartenance au pôle régional de haut niveau  
D'aviron de Haute Normandie

Vous trouverez ci-dessous les critères afin de pouvoir être inscrit au pôle régional d'aviron. Ces critères doivent être remplis au maximum afin que la demande d'inscription (nouvelle ou renouvellement) puisse être acceptée.

Pour rappel, comme précisé dans les dossiers de candidature sur le site internet de la FFA, les inscriptions aux pôles régionaux de haut niveau sont réservées aux athlètes à fort potentiel et susceptibles d'intégrer un pôle France à moyen terme, avoir une sélection nationale, être partenaire d'entraînement d'athlètes de haut niveau national.

Pour la saison sportive 2016 – 2017, il y aura simultanément un fonctionnement permanent ou non permanent (lors de stages, de compétitions ou autres) en fonction de la situation de chaque candidat. Le programme des regroupements et compétitions sera diffusé ultérieurement

Nouvelle demande d'inscription :

Pendant l'année sportive de la demande d'inscription (donc avant l'intégration au pôle) :

- Avoir fait au moins une des deux têtes de rivière de début d'année (régionale, inter-régionale)
- Avoir participé au championnat de France bateaux courts ou bateaux longs
- Avoir fait au moins un test maximum à l'ergomètre avec le résultat minimum précisé ci-dessous :

	femme	homme
J16	5'50	5'10
J18	7'45	6'40

- Faire au minimum les tailles suivantes

	femme	homme
Profil poids léger	1m65	1m75
Hors profil poids léger	1m70	1m80

Les nouvelles inscriptions au pôle concernent principalement les catégories J16 et J18. Il est possible que des athlètes seniors intègrent le pôle lorsqu'ils démontrent un potentiel sportif important et une motivation forte pour atteindre le haut niveau national.

Reconduction d'une inscription :

Pendant l'année sportive de demande de renouvellement d'inscription :

- Avoir suivi le cursus sportif du pôle (programme d'entraînement, stages, compétitions ...)
- Avoir suivi avec succès son parcours scolaire ou universitaire en corrélation avec son âge
- Avoir amélioré sa performance ergométrique
- Avoir participé à la coupe de France pour les J16 hommes et femmes
- Avoir été classé dans les 12 premiers du championnat de zone bateaux courts pour les J18 hommes et femmes

- Avoir été classé dans les 24 premiers du championnat de France bateaux courts pour les seniors hommes et femmes.

Tous les ans, le Président de la ligue de Haute Normandie d’Aviron, le responsable du pôle d’aviron de Haute Normandie et ainsi que toute personne missionnée par le Président de ligue pour ses compétences établiront un classement des candidats en fonction des critères mentionnés plus haut, de la politique sportive de la ligue, du comportement général des candidats.

La validation de la liste des candidats au pôle sera faite par le Président de la Ligue d’aviron de Haute Normandie avant proposition de celle-ci à la Direction Technique Nationale de la FFA.